

*Rapport de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant :*  
**Non à la territorialisation de l'Ecole publique !**  
**Oui à la satisfaction des revendications !**

En mai dernier, le président Macron a confié au Conseil économique, social et environnemental l'organisation d'une Convention citoyenne sur les temps de l'enfant : « *Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ?* »

Le président Macron a lancé cette opération de communication dans un contexte où les mesures prises par ses gouvernements successifs visant à détruire l'Ecole publique ne passent ni auprès des personnels ni auprès des parents d'élèves.

Personne n'accepte l'avalanche de suppressions de postes décidées ces dernières années et en particulier les 4 000 annoncées par le gouvernement Lecornu-Geffray pour la prochaine rentrée, qui ne manqueront pas d'aggraver à nouveau les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves.

Personne n'accepte la situation révoltante que subissent les élèves en situation de handicap qui se voient privés de leur droit à bénéficier de conditions de scolarisation adaptées. Il manque au moins 24 000 places dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour y accueillir les élèves qui en ont besoin. Il manque des milliers de postes d'AESH. Partout ça craque !

Personne n'accepte les contre-réformes successives qui, du « choc des savoirs » aux évaluations d'établissement remettent en cause le statut des personnels et le fonctionnement de l'Ecole publique.

**Des projets Educatifs de territoire « nouvelle génération » rendus obligatoires !**

De ces mesures qui rendent l'Ecole publique exsangue et l'instruction des élèves de plus en plus difficile, le rapport de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, publié ce dimanche 23 novembre ne dit pas un mot.

Par contre, sous couvert d'amélioration des temps de l'enfant, il propose d'aller encore plus loin dans la remise en cause de l'Ecole publique laïque et républicaine en accélérant tous les processus de territorialisation déjà en place.

Il s'agit notamment de créer « un ministère de l'enfance » et de « rendre obligatoire l'élaboration de Projets éducatifs de territoire nouvelle génération sur l'ensemble du territoire national »

Le rapport indique « *Aujourd'hui, les Projets éducatifs de territoire (PEdT) doivent permettre d'assurer une continuité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en réunissant autour d'un même projet les enseignants, les communes, les associations et les familles. Dans les*

*faits, leur mise en œuvre reste très inégale (...) De plus, ce dispositif n'est pas obligatoire et repose sur la bonne volonté des acteurs locaux (...) Ainsi, nous proposons d'inscrire dans la loi l'obligation pour chaque territoire d'élaborer un nouveau PEdT selon le cadre défini par l'État. L'échelle territoriale est à déterminer en fonction des contextes locaux. »*

C'est à cette aune qu'il faut apprécier les propositions du rapport :

- Passer la semaine à 5 jours du lundi au vendredi
- Établir un socle commun d'apprentissages obligatoires comprenant des apprentissages théoriques, placés le matin, et des apprentissages pratiques, placés l'après-midi avec des projets interdisciplinaires,
- Rendre obligatoire l'organisation par les établissements scolaires, en partenariat, de plusieurs temps de rupture dans l'année : au moins un séjour/voyage par an
- Ouvrir les établissements scolaires pour proposer de nouvelles activités

## **Pour la semaine de 4 jours dans toutes les écoles ! Abandon des décrets Peillon, Hamon et Blanquer !**

La FNEC FP-FO n'accepte pas cette aggravation de la territorialisation de l'École publique, la confusion toujours plus grande entre le scolaire et le péri ou l'extra-scolaire. L'École doit rester l'École, la même partout avec des apprentissages dispensés par des enseignants fonctionnaires d'Etat, protégés de toutes les pressions locales par leur statut !

La FNEC FP-FO n'accepte pas l'immixtion toujours plus importante des associations ou des collectivités locales dans le fonctionnement de l'École publique laïque et républicaine !

Avec l'immense majorité des personnels, elle revendique un rythme scolaire national unique dans les écoles : la semaine de 4 jours sur 36 semaines et donc l'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer.

**La FNEC FP-FO exige ainsi du gouvernement qu'il ne retienne pas les propositions du rapport sur la Convention citoyenne des temps de l'enfant, Convention à laquelle elle a refusé de participer pour ne pas lui donner la moindre caution.**

**Pour la FNEC FP-FO, l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves passe par la satisfaction des revendications des personnels. Elle exige ainsi en particulier l'annulation des suppressions de postes et les créations de postes nécessaires dans les écoles, collèges, lycées, établissements sociaux et médico-sociaux et services, ainsi qu'un statut de fonctionnaire avec un temps plein de 24h pour les AESH. Elle revendique également l'abrogation des contre-réformes qui remettent en cause les statuts et missions des personnels, et le droit égal d'accès à l'instruction des élèves : réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat, Parcoursup, acte 2 de l'école inclusive, « choc des savoirs »...**

**Elle invite les personnels à se réunir et à décider de toutes les initiatives pour faire valoir leurs revendications, et notamment l'abandon des propositions du rapport de la Convention citoyenne. Elle a déposé un préavis de grève qui court jusqu'aux vacances d'hiver.**